



PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 273-2

Règlement ayant pour objet de modifier le règlement n° 273
ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des
employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée, afin de tenir
compte d'une modification de la loi

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement n° 273-2, intitulé : « Règlement n° 273-2 modifiant le règlement 273 et ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée », afin de tenir compte d'une modification de la loi ;

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public publié le 5 octobre 2016.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Suzanne Francoeur certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 3 octobre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3 octobre 2018

Signé par :

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière